

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE SERVICE ETAT CIVIL ET CIMETIERES

Nº : PA 2023- 768

Mis en ligne le :

4 DEC. 2023

Objet : Célébration des mariages du 16 et 29 décembre 2023

Nº Acte: 5.6

Le Maire de Vitrolles,

Vu l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire les pouvoirs de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints ou Conseillers Municipaux en cas d'absence ou d'empêchement;

Considérant que le Maire et les Adjoints seront absents le 16 et 29 décembre 2023;

## ARRÊTE

#### Article 1

Madame Bernadette HAMOU THERREY, Conseillère Municipale, assurera les fonctions d'Officier d'Etat Civil le 16 et 29 décembre 2023.

#### Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

#### Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

### **Article 4**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Madame Bernadette HAMOU THERREY.

Loic GACHON Maire de Vitrolles